



Monsieur Vincent PEILLON  
Ministre de l'Education Nationale  
110, rue de Grenelle  
75 007 PARIS

**OBJET : CIO-demande d'audience**

Monsieur le Ministre,

Lors de l'audience intersyndicale que vous avez bien voulu nous accorder le 16 Décembre 2012, la nécessité d'une concertation sur l'avenir du réseau des CIO a été plusieurs fois soulignée.

Toutefois, à ce jour, aucune véritable discussion n'a eu lieu.

La réduction du nombre de CIO se poursuit dans les académies, trop souvent sans que la recherche de solutions alternatives n'ait été activement menée et sans aucun égard, ni pour les jeunes et leur famille, privés d'un lieu ressource de proximité, ni pour les conditions d'exercice des personnels.

Après les Rectorats de Dijon et de Lille, ceux de Versailles et de Lyon s'illustrent par une politique brutale caractérisée par un manque de volonté de préserver les CIO et une annonce des décisions prises au coup par coup. Les équipes découvrent en effet qu'elles devront déménager dans des délais très courts et souvent sans savoir sur quel site elles vont se retrouver,

Beaucoup d'équipes ayant du assumer les difficultés d'un déménagement l'an passé doivent recommencer cette année car leur nouveau site est lui-même frappé par une fermeture.

Est-il concevable que l'on demande aux personnels de se trouver eux mêmes « un point de chute » dans les établissements scolaires, comme cela a été le cas pour le CIO de Meudon, sous prétexte que le projet de regroupement avec le CIO de Boulogne n'avait pas reçu l'agrément de la commission de sécurité ?

Est-il admissible que les collègues se retrouvent à 40 dans des locaux prévus pour 10 à 15 conseillers comme à Lille, à Rennes, à Lyon , sans avoir un meuble pour ranger leurs affaires professionnelles ni même de vestiaire pour poser leurs effets personnels?

Est-il acceptable, que les conseillers d'orientation-psychologues soient contraints de recevoir le public dans des locaux qui ne respectent pas la confidentialité ?

Est-il compréhensible que les rectorats refusent des locaux mis gratuitement à disposition par certaines communes, leur préférant la solution de permanences dans des locaux non adaptés et au mépris des conditions statutaires d'exercice des personnels ? A qui voudrait-on faire croire que les logiques budgétaires sont les seules à piloter cette « restructuration » du réseau ? Comment ne pas faire le lien avec les revendications des régions d'ouvrir des « maisons communes » dans des lieux uniques ?

Enfin, est-il normal que les fusions de CIO se soldent par des suppressions de postes de personnels administratifs et par une augmentation de la charge globale de travail pour tous au sein du CIO ?

Cette manière de traiter les conseillers d'orientation-psychologues, les personnels administratifs et les directeurs de CIO porte un nom en terme de gestion des ressources humaines et a malheureusement connu des conséquences tragiques dans d'autres services publics.

Nos organisations syndicales tiennent à vous alerter, Monsieur le Ministre, non seulement sur les risques encourus actuellement par bon nombre de personnels mis dans cette situation mais sur les conséquences pour le service public lui-même.

Comment justifier la fermeture de services publics de proximité identifiés et fréquentés pour mettre en place un autre service public plus distant et moins adapté ? Quel bénéfice les élèves et les étudiants vont-ils retirer de la disparition du travail d'équipe et des partenariats patiemment construits localement, dès lors que les CIO déménagent et ferment ? Comment, comme à Versailles ou à Lille, demander aux directeurs de renouer ces liens sur un territoire dont l'étendue recouvre 3 districts, plusieurs dizaines d'établissements et autant de réseaux de partenaires extérieurs, et ceci dans un contexte de réduction drastique des crédits pour les déplacements ? Est-ce ainsi que l'on compte améliorer le suivi des élèves et l'implication dans le travail des équipes d'établissement ?

Des expérimentations qui se mènent aujourd'hui en région autour du Service public d'orientation régionalisé le sont sans qu'aucun cadrage national n'ait été discuté avec les personnels.

L'action menée par les personnels l'an dernier a permis d'écarter la perspective de décentralisation des CIO et de mise sous double tutelle des personnels. Les CIO ne sont pas que des lieux d'accueil et d'information, ils jouent un rôle institutionnel important à plusieurs échelons de l'Éducation Nationale. Il faut en tirer les conséquences, confirmer leurs missions et celles de leurs personnels et leur en donner les moyens.

**Nos organisations syndicales vous demandent instamment, Monsieur le Ministre, d'ouvrir des discussions en urgence sur ce dossier qui comprend également les conséquences des projets de lois sur la formation professionnelle et la décentralisation, sur le service public d'orientation de l'Éducation Nationale.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre à l'assurance de nos salutations respectueuses.



Frédérique Rolet  
co-secrétaire Générale  
du SNES-FSU



Patrick Désiré  
Secrétaire général de  
CGT Educ'action



Laurent Coccoluto  
co-secrétaire Fédéral  
de SUD Education